

Direction technique Infrastructures de transport et matériaux

Décision n° 2017-141 du 15 mai 2017 portant nomination aux fonctions de responsabilité rattachées au directeur de la direction technique Infrastructures de transport et matériaux

Le directeur de la direction technique Infrastructures de transport et matériaux du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-266 du 14 mai 2014 portant nomination d'un membre du comité de direction du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 fixant les responsabilités des membres du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2016-165 du 27 mai 2016 portant organisation de la direction technique Infrastructures de transport et matériaux et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2016-278 du 8 septembre 2016 donnant délégation de signature aux directeurs des directions techniques ou territoriales en matière de nomination aux fonctions de responsabilité ;

Après avis du directeur général;

décide

Article 1

Monsieur Jean-Pierre Fleury est nommé directeur-adjoint.

Article 2

Monsieur Philippe Unterreiner est nommé chargé de mission auprès du directeur scientifique et technique.

Article 3

Monsieur Pascal Bellenger est nommé directeur du développement des relations avec les clients et les partenaires.

Article 4

Madame Marianne Chahine est nommée chef du pôle matériaux et économie circulaire par intérim.

Article 5

Sont nommés chefs de centre :

- Monsieur Bertrand James chef du centre informatique technique et scientifique;
- Monsieur Pascal Rossigny, chef du centre de la sécurité, de l'environnement et du patrimoine;
- Monsieur Yves Rougier, chef du centre des systèmes de transports et de la mobilité ;
- Monsieur Pierre Corfdir, chef du centre des techniques d'ouvrages d'art.

Article 6

Monsieur Olivier Ghirardi est nommé chef du département des partenariats et de l'innovation.

Article 7

Monsieur Mohamed Abedrabou est nommé chef du département de la valorisation technique.

Article 8

Madame Geneviève Moritz est nommée secrétaire générale.

Article 9

La présente décision abroge la décision n° 2016-357 du 27 octobre 2016.

Article 10

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Sourdun, le 15 mai 2017

Le directeur

Georges Tempez